

# CLERMONT COMMUNAUTÉ

## CONSEIL DU 9 DÉCEMBRE 2016

AFFICHÉ LE : 16/12/2016  
RETIRÉ LE : / /

### COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES (Article L.5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le texte intégral des délibérations est consultable :  
au siège de Clermont Communauté, auprès du service des assemblées  
Le PARVIS - 64/66 avenue de l'Union Soviétique (6<sup>ème</sup> étage) à Clermont-Ferrand

sur le site Internet : [www.clermontcommunaute.net](http://www.clermontcommunaute.net)

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### - Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 14 octobre 2016

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte du compte rendu du Conseil Communautaire du 14 Octobre 2016.

##### - Compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation

DECISION : Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président sur délégation, à savoir :

- Le 06 octobre 2016 : décision d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, afin de demander l'expulsion de gens du voyage sur l'aire d'accueil de Pont du Château, ne respectant pas le règlement intérieur de l'aire, et piratant des fluides.
- Le 06 octobre 2016 : décision de défendre la collectivité devant la Cour d'Appel Administrative de Lyon contre le recours en appel de la SCEA AMYMARD et du Gaec ferme de crouel contre le jugement du TA de Clermont-Ferrand numéro 1501059 du 28 juin 2016. Décision de nommer le Cabinet d'avocats DMJB, pour défendre Clermont Communauté.
- Le 10 octobre 2016 : décision de prendre un bail de droit commun pour un local de 654 m<sup>2</sup> environ, situé 228 avenue Jean Mermoz, au Brézet, à Clermont-Ferrand, pour 2 ans, moyennant un loyer annuel de 30.000€ HT. Le local sera ensuite mis à disposition gratuitement à l'association Les Ateliers (artistes plasticiens), pour la même durée.
- Le 14 octobre 2016 : décision de se constituer partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Clermont-Ferrand, afin de défendre la collectivité contre un tiers qui a commis des vols avec effractions et dégradations les 11, 19 et 22 avril 2016, à la Bibliothèque Alain REY, à Pont du Château. Le préjudice matériel subi s'élève à la somme de 3.426,74 € TTC.
- Le 24 octobre 2016 : décision de se constituer partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Clermont-Ferrand, afin de défendre la collectivité contre un tiers qui a été interpellé en flagrant délit pour l'incendie de 5 containers d'ordures ménagères au 19 Rue du Château des Vergnes à Clermont-Ferrand, dans la nuit du 19 au 20 septembre 2016.
- Le 28 novembre 2016 : décision de conclure un bail de locaux à usage de parking, pour la location de 27 places de stationnement situées au sous sol de l'immeuble le Belvédère, sis 68 avenue Édouard Michelin à Clermont-Ferrand. Le tarif de cette location est de 23.328 € TTC annuel, et le bail est conclu pour une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.
- Le 29 novembre 2016 : décision d'ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand, afin de demander l'expulsion d'un groupe de personnes occupant, sans droit ni titre, une voirie fermée à la circulation publique, située à l'intersection des rues André Marie Ampère et Benjamin Franklin, et sur des parcelles contiguës sur la commune de Gerzat, dans la Zone d'Activités Économique de Gerzat Sud.

#### COMMISSION FINANCES - BUDGET - FISCALITÉ - MOYENS GÉNÉRAUX - AFFAIRES JURIDIQUES - MARCHÉS PUBLICS - PATRIMOINE BÂTI - FONCIER - RESSOURCES HUMAIN

##### - Décision Modificative n°3 - Budget Principal

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de décision modificative n°3 du budget principal.

##### - Décisions Modificatives - Budgets Annexes

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de décision modificative n°1 du budget annexe Parc Logistique.

##### - Rapport d'orientations budgétaires

DECISION : Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue d'un débat.

#### **- Attributions de compensation prévisionnelles pour 2017**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver les montants provisoires d'attributions de compensation prévisionnelles pour 2017.

#### **- Pacte Financier et Fiscal de solidarité**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le pacte financier et fiscal de solidarité.

#### **- Tableau des effectifs 2017, création des postes liés à la transformation en Communauté Urbaine**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'ensemble des créations de postes liées à la transformation en Communauté urbaine afin de permettre les transferts de plein droit des agents et de renforcer les services supports.

#### **- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Exercices 2008 à 2014**

DECISION : Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue d'un débat

#### **- Délégation en matière d'ouverture et d'utilisation de crédit de trésorerie**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner délégation au Président pour la souscription éventuelle d'une ligne de trésorerie pour l'année 2017.

#### **- Création du budget annexe Régie autonome Eau Potable et extension du budget annexe Régie autonome assainissement**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'élargir l'activité du budget annexe régie autonome assainissement à l'ensemble de la compétence assainissement collectif et non collectif à compter du 1er janvier 2017 et d'autoriser le Président à effectuer les formalités nécessaires.
- de prévoir la création du budget annexe de la régie autonome eau potable à compter du 1er janvier 2017 et d'autoriser le Président à effectuer les formalités nécessaires.

#### **- Délégation en matière d'ouverture et d'utilisation de crédit de trésorerie - Régie d'Assainissement**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner délégation le Président pour la souscription éventuelle d'une ligne de trésorerie pour la régie autonome pour l'assainissement, sur l'exercice 2017.

#### **- Délégation en matière d'ouverture et d'utilisation de crédit de trésorerie - Régie de l'Eau**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner délégation au Président pour la souscription éventuelle d'une ligne de trésorerie pour la régie autonome de l'eau potable, sur l'exercice 2017.

#### **- Admission en non valeur de créances des exercices 2012 à 2014**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à approuver le montant des non valeur qui s'élève à 7 212,32 €.

#### **- Approbation de la convention-cadre de mise à disposition de services municipaux à Clermont Auvergne Métropole**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services communaux à la Communauté d'Agglomération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes ;
- de valider les fiches sectorielles pour 2017 et les montants prévisionnels de remboursement des frais de mise à disposition de services correspondants.

#### **- Création du service commun "Direction de l'Ingénierie d'Aménagement et de la Mobilité"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la création du service commun "Direction de l'Ingénierie de l'Aménagement et de la Mobilité" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'autoriser le transfert des agents de la Ville de Clermont-Ferrand après adaptation du tableau des effectifs de la Communauté.

#### **- Convention d'adhésion au service commun "Direction de l'Ingénierie d'Aménagement et de la Mobilité"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service commun "Direction de l'Ingénierie de l'Aménagement et de la Mobilité" et tout autre document ou acte inhérents à sa mise en œuvre.

#### **- Création du service commun "Gestion administrative du domaine public"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la création du service commun "Gestion administrative du domaine public" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'autoriser le transfert des agents de la Ville de Clermont-Ferrand après adaptation du tableau des effectifs de la Communauté.

#### **- Convention d'adhésion au service commun "Gestion administrative du domaine public"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention et ses annexes
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents ou actes inhérents à la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de ce service.

#### **- Création du service commun "Études et Programmations Urbaines"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la création du service commun "Études et Programmations Urbaines" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- d'autoriser le transfert des agents des Villes de Gerzat et de Clermont-Ferrand après adaptation du tableau des effectifs de la Communauté.

#### **- Convention d'adhésion au service commun "Études et Programmations Urbaines"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service commun "Études et Programmations Urbaines" et tout autre document ou acte inhérents à sa mise en œuvre.

#### **- Convention d'adhésion au service commun "Direction de l'Espace Public et de la Proximité"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au service commun "Direction de l'Espace Public et de la Proximité" et tout autre document ou acte inhérents à sa mise en œuvre.

#### **- Convention d'adhésion au service commun "Direction du Développement Durable et de l'Énergie"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service commun "Direction du Développement Durable et de l'Énergie" et tout autre document ou acte inhérents à sa mise en œuvre.

#### **- Convention d'adhésion au service commun "action foncière"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service commun "action foncière" et tout autre document ou acte inhérents à sa mise en œuvre.

#### **- Adhésion de la commune de Durtol au socle 2 du service commun Affaires juridiques**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention initiale et tout document permettant sa mise en œuvre.

**- Adhésion de la Ville de Clermont-Ferrand au pack "Système d'Information Géographique" du service commun Direction des Usages Numériques**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention initiale et tout document permettant sa mise en œuvre.

**- Conventions de remboursement entre les communes et Clermont Communauté pour les contrats et marchés ne pouvant être scindés**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à contracter sur ces bases des conventions de remboursement avec les communes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, renouvelables une fois, pour les contrats ne pouvant être scindés du fait de difficultés techniques ou juridiques ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

**- Convention de groupement de commande entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté pour la fourniture de consommables et encres informatiques**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver ces dispositions et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la Convention de groupement de commandes,
- d'autoriser le lancement de la procédure et d'autoriser le Président de Clermont Communauté à signer le marché avec l'entreprise retenue, éventuellement dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appel d'offres infructueux, ainsi qu'à procéder à sa résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution en tant que coordonnateur et pour le compte du groupement.

**- Subvention à l'association protectrice des Animaux (APA) pour assurer l'activité refuge**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer avec l'Association Protectrice des Animaux une convention encadrant le versement d'un soutien financier sur trois années (2016, 2017 et 2018),
- d'autoriser le versement de la subvention correspondante prévue au budget 2016.

**- Indemnité de conseil du comptable**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le versement de l'indemnité de conseil au receveur,
- de reconduire le taux en vigueur soit 75 % de la base de calcul.

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – UNIVERSITÉ – RECHERCHE – INNOVATION ATTRACTIVITÉ**

**- Stratégie opérationnelle de Développement Économique de Clermont Communauté dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la Stratégie Opérationnelle de Développement Économique de Clermont Communauté.

**- Approbation du programme d'actions de requalification de la Zone d'Activités Cournon / Le Cendre**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le programme d'actions de requalification de la zone d'activités Cournon / Le Cendre
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**- ZAC du Petit Clos - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver ce compte rendu annuel à la collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2015 par la Société d'Équipement de l'Auvergne, concessionnaire de l'opération.

- de signer la convention d'avance de trésorerie, d'un montant de 370 000 € correspondant au besoin de l'opération.

#### **- ZAC de Claveloux - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver ce compte rendu annuel à la collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2015 par la Société d'Équipement de l'Auvergne, concessionnaire de l'opération.

#### **- ZAC du Parc d'Activités des Gravanches - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver ce compte rendu annuel à la collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2015 par la Société d'Équipement de l'Auvergne, concessionnaire de l'opération.

#### **- ZAC des Montels III - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2015 par la Société d'Équipement de l'Auvergne, concessionnaire de l'opération.

#### **- ZAC de la Fontanille 2 - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2015 par la Société d'Équipement de l'Auvergne, concessionnaire de l'opération

#### **- ZAC des Cheix - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015 et approbation de l'avenant à la convention publique d'aménagement**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2015 par la Société d'Équipement de l'Auvergne, concessionnaire de l'opération.
- de proroger la durée de la convention publique d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2018 (avenant n°5).
- d'approuver le versement d'une participation complémentaire de 45 K€ (avenant n°5).
- de verser une rémunération forfaitaire supplémentaire d'un montant de 40 000 € à la SEAu en contrepartie de cette extension de délai et du portage de la trésorerie négative (avenant n°5).

#### **- Lotissement de Rivassol - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2015 par la Société d'Équipement de l'Auvergne, concessionnaire de l'opération.

#### **- Lotissement de Rivassol - Cession d'une parcelle de la SEAu à Clermont Communauté**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à faire l'acquisition de l'immeuble cadastré section AK 475 pour une contenance de 2 315 m<sup>2</sup>, appartenant à la SEAu, pour un montant de 107 647,50 € HT soit 129 177 € TTC. Le règlement de la dépense fera l'objet d'une inscription au BP 2017.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de Clermont Communauté. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la Communauté d'agglomération.

#### **- ZAC des Graviers 2 - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2015 par la Société d'Équipement de l'Auvergne, concessionnaire de l'opération

#### **- ZAC de Sarliève Nord - Modification du dossier de création - Modalités de concertation**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de saisir le Syndicat Mixte du Grand Clermont pour faire évoluer la qualification de la ZAC de Sarliève Nord en Parc de Développement Stratégique sur la totalité de son emprise,
- d'engager la concertation préalable relative à la modification du dossier de création de la ZAC de Sarliève Nord située sur les communes d'Aubière et de Cournon d'Auvergne,
- d'approuver les modalités de cette concertation détaillée dans la présente délibération,
- de mandater le Président ou son représentant, pour mener cette concertation et de signer tous actes nécessaires à cet effet.

#### **- ZAC de Sarliève Nord - Acquisitions de terrains auprès de l'EPF SMAF**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le rachat par acte notarié des parcelles cadastrées AB 3, AB 5p, AB 6p, AB 8p, AB 9p, AB 10p, AB 11p, AB 14p, AB 18, AB 74p, AB 75, AB 78p, AB 80p, AB 86p, AB 118p, AB 119p, sur la Commune de Cournon d'Auvergne ;
- d'accepter les modalités de paiement ;
- de prévoir les crédits correspondants au Budget Primitif 2017 ;
- de désigner l'Office Notarial de Cournon d'Auvergne pour rédiger l'acte ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à cette procédure ;

#### **- Zone d'Activités de Gerzat sud - Convention de servitudes - Electricité Réseau Distribution (ENEDIS) / Clermont Communauté**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de servitudes relative à cette opération.

#### **- Demandes de subvention Université - Recherche - Innovation - Attractivité**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les montants de subventions proposés pour 2016.
- de programmer le reste des subventions sur les exercices budgétaires suivants.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute convention se rapportant à ces projets.

#### **- Désignation d'un représentant de Clermont Communauté - Université Recherche Innovation Attractivité**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner M. Jean-Marc MORVAN, Vice-Président Université Recherche Innovation Attractivité, pour représenter Clermont Communauté au Conseil d'Administration de VetAgro Sup en tant que suppléant.
- de désigner Mme Marion CANALES, pour représenter Clermont Communauté au Conseil de Gestion de l'École d'Économie de l'Université d'Auvergne, en tant que titulaire ; et Mme Danielle MISIC, en tant que suppléante.
- de devenir administrateur de la Fondation SIGMA dont les statuts prévisionnels sont annexés à la présente délibération ;
- de désigner M. Jérôme AUSLENDER pour représenter Clermont Communauté au sein de cette fondation, et M. Jean-Marc MORVAN, en tant que suppléant.

#### **- Auvergne Business Angels - subvention annuelle de fonctionnement 2017 et convention tri-annuelle de partenariat 2017-2019**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à :
  - signer une convention tri-annuelle de partenariat (2017-2019) avec l'association Auvergne Business Angels,
  - accorder une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association Auvergne Business Angels pour l'année 2017.

#### **- Soutien à l'expérimentation d'une "résidence salariée" - Subvention au CREDIS**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder au CREDIS une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de 5.000 €
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute convention se rapportant à ce projet.

#### **- Subvention Groupe ESC "Culture Maps"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser le solde de la subvention votée en octobre 2015, soit 10 000 €, cette somme étant inscrite au budget 2016.

## COMMISSION URBANISME – ESPACES NATURELS – COURS D'EAU TOURISME

### - SPL Clermont Auvergne Tourisme - Convention d'objectifs et de moyens 2017

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant :
  - à signer la convention d'objectifs et de moyens 2017 avec la SPL Clermont Auvergne Tourisme ;
  - à verser le prix correspondant aux prestations demandées à la SPL Clermont Auvergne Tourisme d'un montant de 1 540 000 euros pour l'année 2017.

### - Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont : Proposition de modification

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la demande de modification du SCoT auprès du Syndicat Mixte du Grand Clermont, permettant une différenciation dans l'ouverture à l'urbanisation tant des catégories de parcs d'activités que de leur phasage mais induisant, in fine, une réduction de 407 ha à 335,9 ha de surfaces urbanisables.

### - Avenant à la convention avec la FREDON Auvergne dans le cadre de la mise en œuvre des Chartes d'Entretien des Espaces Publics.

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention avec la FREDON du 12 avril 2013.

## COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – VOIRIE – ENTRÉES DE VILLE – MOBILITÉ – TRANSPORT

### - Projet de requalification de la halte ferroviaire du Cendré - Constitution du comité de pilotage

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la composition du comité de pilotage en charge du suivi de l'étude de programmation :
  - François RAGE, Vice-Président délégué à la Mobilité et aux Transports
  - Pierre RIOL, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, aux voiries et entrées de ville
  - Hervé PRONONCE, Maire du Cendré
  - Olivier CHAMBON, Vice Président du Conseil Départemental Route et Mobilité
  - Jean-Yves BECHLER, Directeur du SMTC
  - Jean-Michel BOSSARD, Directeur Général des Services chargé de la préfiguration de la Communauté urbaine
  - Thierry TURLAN, Directeur Général Adjoint à l'aménagement à Clermont Communauté
  - Margaux PRIVAL, Conseillère au cabinet du Président
  - Un représentant de la Direction Régionale Rhône Alpes Auvergne SNCF Mobilités
  - Sybille MAZUEL, Responsable du service Transport et Déplacements
  - Léa DELAIRE, Chargée d'opérations au service Transport et Déplacements

### - Délégation de maîtrise d'ouvrage au SIEG pour les travaux d'aménagement d'éclairage public aux abords de la piscine Marcel Boubat à Lempdes

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant projet des travaux d'éclairage public
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG
- de signer les conventions afférentes
- de fixer la participation de Clermont Communauté au financement des dépenses à 27 232,07 euros HT et d'autoriser le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du receveur du SIEG
- de prévoir à cet effet les inscriptions budgétaires correspondantes sur le BP 2017.

### - Parkings relais : Tarifs des parcs relais Henri Dunant et Les Pistes pour l'année 2017

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs de stationnement sur les parcs relais Henri Dunant et les Pistes pour l'année 2017

**- Garanties d'emprunts en matière de logement social : mise en place d'un règlement intérieur**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter ces dispositions qui maintiennent le niveau initial de soutien des communes et qui renforcent le rôle de chef de file de l'habitat de la future Communauté urbaine ;
- de désigner Mme Odile VIGNAL, Vice-Présidente en charge de l'Habitat, en tant que représentante de la Communauté Urbaine à la commission départementale de sélection des dossiers ;
- d'adopter le règlement intérieur sur les garanties d'emprunts ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ce règlement et à engager toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

**- Délégation des aides à la Pierre : programmation 2016 - agréments et affectation de l'enveloppe déléguée**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la programmation 2016 de 657 logements et conformément à la Délégation des Aides à la Pierre,
- d'autoriser le Président ou son représentant, en tant que délégataire, à signer les documents afférents à cette programmation dans le cadre de la Délégation des Aides à la Pierre (décisions de financement, conventions APL, conventions d'accession sociale...),
- d'autoriser le Président ou son représentant à verser aux bailleurs les subventions des Aides à la Pierre déléguées par l'État selon le rythme prévu dans la convention de Délégation des Aides à la Pierre,
- d'approuver la nouvelle grille des marges locales qui seront appliquées à l'instruction des dossiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**- Actions et aides financières en faveur du logement social : programmation 2016 / participation de Clermont Communauté aux opérations**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant des aides à verser à chacune des opérations de la programmation 2016 ; les crédits seront inscrits aux budgets 2017 ; 2018 ; 2019 ; 2020 et 2022,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes,
- d'approuver les ajustements de la programmation 2015,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les documents modificatifs.

**- Action en faveur de la réhabilitation thermique du parc de logements privés : programme expérimental "Passeport Rénovation Énergétique"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en œuvre sur le territoire de Clermont Communauté du programme expérimental « Passeport rénovation énergétique » ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec ENGIE, ainsi que tout document afférent à cette décision.

**- Programmation du PLIE 2017**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :
- à conventionner les structures réalisant l'accompagnement de parcours 2017 suite à la procédure d'appel à projets et procéder au versement des financements,
- à lancer les procédures de consultation pour les premières actions collectives de la programmation 2017 : « Emploi et diversité », « Alphabétisation basée sur les métiers », « Remobilisation des demandeurs d'emplois de plus de 50 ans » et « Accès aux métiers de l'industrie agro-alimentaire et de l'agriculture »,
- à signer toutes les conventions afférentes à la mise en œuvre des actions collectives proposées,
- à signer l'accord cadre de 3 ans avec l'OPHIS pour la mise en œuvre de chantiers école formation afin de préparer les demandeurs d'emploi positionnés sur les clauses sociales.



**- Extension des statuts de la Régie d'Assainissement**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 20 octobre 2016 ;

Vu l'avis du comité technique du 18 novembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation de l'assainissement communautaire du 23 novembre 2016 ;

- de modifier le périmètre de la régie autonome d'assainissement communautaire et de créer, en application des articles L2221-11 et suivants et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, une régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « régie autonome d'assainissement » ;
- d'adopter les statuts de ladite régie tels qu'annexés à la présente délibération et de fixer la composition du conseil d'exploitation à 17 élus communautaires, 9 élus municipaux au titre des personnalités qualifiées et 3 associations représentant les usagers ;
- de désigner au titre des personnalités qualifiées les élus municipaux suivants : MM. AUBRY Jacques, BISSIRIEX Thierry, CHAPOULY Jean-Marie, CHATELLIN Francis, HEBUTERNE Patrick, REGNIER Jean-Louis, SOULIGNAC Vincent, VASSET Serge et VIAL Christophe ;
- de désigner les associations UFC Que Choisir, CLCV et la Fédération de Pêche 63 pour siéger au conseil d'exploitation de la Régie ;
- de fixer la dotation initiale de la régie conformément à l'article 23 des statuts ;
- d'autoriser le Président à désigner à titre intérimaire dans l'attente de l'avis du conseil d'exploitation Madame Muriel BURGUIERE comme Directrice de la Régie et le Directeur Adjoint de la Direction du Cycle de l'Eau comme suppléant du directeur en son absence.

**- Création des statuts de la Régie d'Eau potable**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 20 octobre 2016 ;

Vu l'avis du comité technique du 18 novembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation d'assainissement communautaire du 23 novembre 2016 ;

- de créer, en application des articles L2221-11 et suivants et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, une régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « régie autonome de l'eau » ;
- d'adopter les statuts de ladite régie tels qu'annexés à la présente délibération et de fixer la composition du conseil d'exploitation à 17 élus communautaires, 9 élus municipaux au titre des personnalités qualifiées et 3 associations représentant les usagers ;
- de désigner au titre des personnalités qualifiées, les élus municipaux suivants : MM. AUBRY Jacques, BISSIRIEX Thierry, CHAPOULY Jean-Marie, CHATELLIN Francis, HEBUTERNE Patrick, REGNIER Jean-Louis, SOULIGNAC Vincent, VASSET Serge et VIAL Christophe ;
- de désigner les associations UFC Que Choisir, CLCV et la Fédération de Pêche 63 pour siéger au conseil d'exploitation de la Régie ;
- de fixer la dotation initiale de la régie conformément à l'article 23 des statuts ;
- d'autoriser Monsieur le Président à désigner à titre intérimaire dans l'attente de l'avis du conseil d'exploitation Madame Muriel BURGUIERE comme Directrice de la Régie et le directeur adjoint de la Direction du Cycle de l'Eau comme suppléant du directeur en son absence.

**- Constitution du Conseil d'exploitation - Cycle de l'eau**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement communautaire,

- d'approuver la liste des 17 élus communautaires aux Conseils d'exploitation des régies autonomes d'eau et d'assainissement :
 

<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. ARNAL Olivier,</li> <li>• M. ALBISETTI Jean,</li> <li>• M. BOHNER Gérard,</li> <li>• Mme BOLIS Jacqueline,</li> <li>• M. BONNET Nicolas,</li> <li>• Mme CANALES Marion,</li> <li>• Mme CANDELIER Édith,</li> <li>• M. DARTEYRE René,</li> <li>• M. GANET Laurent,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. LAVILLE Didier,</li> <li>• Mme LELIEVRE Chantal,</li> <li>• Mme MISIC Danielle,</li> <li>• M. NEUVY Flavien,</li> <li>• Mme PRIEUR Véronique,</li> <li>• M. SABRE Michel,</li> <li>• Mme TROTE Marie-José,</li> <li>• M. VINZIO René.</li> </ul>
--	--

## **- Création d'une servitude pour le passage du collecteur d'assainissement Sud sur les propriétés Castorama et Go Sport sur la commune d'Aubière**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de se faire consentir aux sociétés Go Sport et Castorama, une servitude de passage de canalisation sur les parcelles cadastrées section BI numéros 28, 29, 30, 32, 33, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 105, 110 situées sur la commune d'Aubière ;
- d'indemniser la servitude de passage de canalisation au prix de 13 euros/m<sup>2</sup> pour les zones actuelles de jardin et de 70 euros/m<sup>2</sup> pour les zones urbanisées. Soit des indemnisations totales de 54 444 € pour la société Castorama et 28 350 € pour la société Go Sport.
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne les subventions relatives à l'opération de remplacement du collecteur Sud d'assainissement.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches, et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

## **- Convention de continuité eau et assainissement entre les communes et la Communauté d'Agglomération**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à contracter sur ces bases des conventions de continuité de services, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017 avec les communes concernées par la gestion de budgets eau et/ou assainissement antérieurement au transfert de compétence.

## **- Station d'épuration - Contrat d'effacement en limitation de puissance**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'offre SMART GRID ENERGY,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat liant la STEP des Trois rivières et la Société SMART GRID pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017,
- de prévoir la recette au budget annexe assainissement.

## **- Approbation du projet de Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de l'agglomération clermontoise (SLGRI)**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de stratégie locale de gestion des risques d'inondation de l'agglomération clermontoise,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à transmettre le projet de stratégie locale de gestion des risques d'inondation de l'agglomération clermontoise à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme.

## **COMMISSION DÉCHETS MÉNAGERS**

### **- Encombrants - Collecte à domicile - Tarifs 2017**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de maintenir, pour l'année 2017, la grille tarifaire relative à la collecte des encombrants à domicile.

### **- Déchetteries - Accès - Tarifs 2017**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de maintenir, pour l'année 2017, les tarifs appliqués en 2016.

### **- Déchetterie - Collecte des textiles - Convention avec EMMAUS et Les Mains Ouvertes - Renouvellement**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de poursuivre le partenariat avec les Mains Ouvertes et EMMAUS sur les mêmes bases de la convention initiale, partenariat permettant une activité d'insertion pour 10 personnes ;
- de renouveler la subvention d'un montant de 50 000 € au profit de Envie Mains Ouvertes pour la réalisation de cette collecte pour l'année 2016-2017 et de procéder au versement de la subvention.  
Les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs 2017 (déchets ménagers et PLIE).

### **- Prévention - Développement du réemploi - Convention avec " Jerecycle parc" - Renouvellement**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer, pour l'année 2017, une convention avec « *Je recycle parc* » sur les bases suivantes :

- aide au titre de la prévention des déchets à hauteur de 140 € la tonne détournée des collectes classiques (entre 30 et 80 tonnes par an);
- aide au titre de l'insertion professionnelle, pour le développement des postes en insertion, à hauteur de 7 500 euros. Conformément à l'Accord-cadre entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et Clermont Communauté pour la mise en œuvre du programme opérationnel Fonds Social Européen (F.S.E) 2014-2020 -Axe 3 « *lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion* », l'association pourra mobiliser du F.S.E au titre de l'insertion par l'activité économique, auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, la subvention de Clermont Communauté pouvant alors être inscrite en contre-partie pour financer notamment, l'encadrement des postes en insertion.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs 2017 (déchets ménagers, PLIE).

#### **- Éco-emballages - Barème F - Prolongation - Avenant**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents relatifs à la prolongation du Barème F.

#### **COMMISSION SPORTS**

#### **- Centre de formation unique football et rugby (ASM Rugby et Clermont Foot) et site d'entraînement sportif à usage associatif sis aux Gravanches : déclaration d'intérêt communautaire et signature du bail emphytéotique**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de déclarer le site d'entraînement sportif à usage associatif avec un centre de formation, sis aux Gravanches, d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet, dont le bail emphytéotique qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2034, avec la Manufacture française des pneumatiques Michelin, actuelle propriétaire du site, pour une redevance annuelle d'un euro par an, non révisable pour la durée du bail.
- de poursuivre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

#### **- Demandes de subventions en matière sportive**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les montants de subventions :

#### **COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **- Dispositif PARCOURA - Subvention à l'ONAPS**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 39 740 € à l'ONAPS ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer la convention afférente.

#### **- Convention TEPCV - Avenant**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités rendues nécessaire sur ce dossier, et à signer un avenant à la convention dans le cas où les projets seraient retenus.

#### **- Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) Candidature à un appel d'offres sur l'autoconsommation**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de soumettre un dossier de candidature au nom de Clermont Communauté, à l'appel d'offres pour la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable en autoconsommation.

#### **- Convention-cadre de partenariat avec EDF**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention de partenariat avec EDF ainsi que les conventions particulières découlant de cet accord.

**- Réhabilitation d'une friche en ateliers d'artistes**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver l'installation des ateliers d'artistes sur le site de la Diode,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à lancer les procédures de consultations de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**- Lecture publique : mise aux normes du bassin lecture Est avec la construction de la médiathèque de Pont-du-Château**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président et/ou son représentant à lancer les procédures de consultation pour une étude de programmation et un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- d'autoriser le Président et/ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en pratique de cette disposition.

**- Dons d'ouvrages désaffectés des bibliothèques communautaires**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le don à la Ville de Clermont-Ferrand des ouvrages désaffectés mentionnés dans la liste disponible auprès de la Direction de la Lecture publique,
- d'autoriser le Président et/ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en pratique de ces dispositions.

**- Réseau lecture : règlement intérieur et pénalités**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

En cas de retard de restitution de documents, de remplacer l'émission d'une facture par la suspension du droit de prêt dans les conditions indiquées dans la présente délibération ;

- d'augmenter la durée de prêt à domicile des documents en la portant à quatre semaines ;
- d'autoriser les modifications du règlement intérieur dans les termes présentés dans la présente délibération ;
- d'autoriser le Président et son représentant à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en pratique de ces dispositions.

**- ECP d'Aubière : approbation du programme et autorisation de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de l'équipement communautaire de proximité à vocation culturelle sur la commune d'Aubière
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer les procédures de concours de maîtrise d'œuvre
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**- Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention pour un montant total de 46 000 € (quarante six mille euros) à l'association Lilas – artistes en résidence sous réserve d'une inscription des crédits au BP 2017 ;
- d'apporter un soutien financier de 40 000 € à la Ville de Beaumont dans le cadre du projet culturel du Tremplin sous réserve d'une inscription des crédits au BP 2017 ;
- d'autoriser le Président et/ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**- Aide à la création - Rapport n°2 - Année 2016**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer cinq bourses individuelles forfaitaires de 550 € aux jeunes diplômés de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole pour un montant de 2 750 €, en vue de participer à l'exposition collective « Les enfants du Sabbat », édition 2017 ; les crédits sont inscrits au BP 2016 ;

- d'attribuer, dans les termes énoncés plus haut, cinq aides à la création artistique pour un montant global de 18 200 € (dix huit mille deux cent euros) dans le cadre du dispositif d'aide à la création ; les crédits sont inscrits au BP 2016;
- d'autoriser le Président et/ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **- Modification des conditions d'accès au pôle de création musicale**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux horaires d'ouverture du pôle de création musicale.

#### **- Association Interrégionale pour la promotion du patrimoine archéologique (AIP) – Atlas topographique d'Augustonemetum**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention pour un montant total de 10 000 € (dix mille euros) à l'association interrégionale pour la promotion du patrimoine archéologique (AIP) dans le cadre du projet d'«Atlas topographique d'Augustonemetum » ; les crédits sont inscrits au BP 2016 ;
- d'autoriser le Président et/ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **VŒU**

#### **- Vœu pour la mise en œuvre d'une Attribution de Compensation (AC) d'investissement**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- dans la continuité des courriers envoyés aux parlementaires et à Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, d'adopter ce vœu.